

DATES ET TARIFS

Dates départ individuels 2007 par destination

Tarifs au départs de Paris, hors cotisation association

Départ garanti à partir de 10 personnes.

Pour les groupes déjà constitués (minimum de 10 personnes), autres dates sur demande.

Mexique	Equateur	Cameroun	Maroc	Sénégal
Du 11 au 20/05/07 (hors vacances scolaires) 1550 €	Du 10 au 19/02/07 (Zone A) 1320 €	Sur demande A partir de 1300 €	Du 06 au 15/04/07 (Zone C/A) 810 €	Du 17 au 27/06/07 (hors vacances scolaires) 1290 €
	Du 10 au 19/08/07 1399 €		Du 08 au 17/07/07 950 €	Du 27/10 au 06/ 11/07 (Zone A/B/C) 1350 €

MEXIQUE

Ces prix comprennent : les vols PARIS-MEXICO aller-retour toutes taxes comprises ; le vol retour Huatulco ou Oaxaca/Mexico toutes taxes comprises, le transport sur place (transferts et déplacements en minibus avec chauffeur) ; l'hébergement chez l'habitant dans les communautés indiennes et dans une chambre d'hôtes à Mexico et un hôtel à Oaxaca ; la pension complète sous forme de repas chez l'habitant, repas à la chambre d'hôtes, paniers-repas ou au restaurant ; l'ensemble des excursions, visites, rencontres proposées ; l'accompagnement et le guidage par nos correspondants locaux ; l'accompagnement d'un responsable de Conseils en Voyages Solidaires pendant tout le séjour au départ de Paris ; l'assistance-rapatriement; 76 € de reversés à TIERRAVENTURA pour soutenir leur projet de développement.

Ne comprennent pas : l'assurance-annulation facultative (3,5 % du prix de vente du voyage).

EQUATEUR

Ces prix comprennent : les vols PARIS-QUITO aller-retour toutes taxes comprises ; le transport sur place (transferts et déplacements en minibus avec chauffeur) ; l'hébergement chez l'habitant dans une communauté indienne à Cotacachi et dans une fondation à San José de Conocoto (si nécessaire dans un hôtel de type familial à Quito) ; la pension complète sous forme de repas chez l'habitant, paniers-repas ou au restaurant ; l'ensemble des excursions, visites, rencontres proposées ; l'accompagnement et le guidage par nos correspondants locaux ; l'accompagnement d'un responsable de Conseils en Voyages Solidaires pendant tout le séjour au départ de Paris ; l'assistance-rapatriement; 76 € de reversés à UNORCAC pour soutenir leur projet de développement.

Ne comprennent pas : l'assurance-annulation facultative (3,5 % du prix de vente du voyage).

CAMEROUN

Ces prix comprennent : les vols PARIS-YAOUNDE et DOUALA-PARIS toutes taxes comprises ; le transport sur place (transferts et déplacements en minibus avec chauffeur) ; l'hébergement chez l'habitant dans une communauté de Baham et dans un monastère à Kribi et Yaoundé, (si nécessaire dans un hôtel de type familial à Kribi) ; la pension complète sous forme de repas chez l'habitant, paniers-repas ou au restaurant ; l'ensemble des excursions, visites, rencontres proposées ; l'accompagnement et le guidage par nos correspondants locaux ; l'accompagnement d'un responsable de Conseils en Voyages Solidaires pendant tout le séjour au départ de Paris ; l'assistance-rapatriement; 76 € de reversés à CADRUCOM pour soutenir leur projet de développement.

Ne comprennent pas : le visa (46 €), l'assurance-annulation facultative (3,5 % du prix de vente du voyage).

MAROC

Ces prix comprennent : les vols PARIS-MARRAKECH aller-retour toutes taxes comprises ; le transport sur place (transferts et déplacements en minibus avec chauffeur) ; l'hébergement dans une auberge dans la communauté d'Agoudal et dans un hôtel à Marrakech; la pension complète sous forme de repas chez l'habitant, repas à la chambre d'hôtes, paniers-repas ou au restaurant ; l'ensemble des excursions, visites, rencontres proposées ; l'accompagnement et le guidage par nos correspondants locaux ; l'accompagnement d'un responsable de Conseils en Voyages Solidaires pendant tout le séjour au départ de Paris ; l'assistance-rapatriement; 76 € de reversés à AKHIAM pour soutenir leur projet de développement.

Ne comprennent pas : l'assurance-annulation facultative (3,5 % du prix de vente du voyage).

SENEGAL

Ces prix comprennent : les vols PARIS-DAKAR aller-retour toutes taxes comprises ; le transport sur place (transferts et déplacements en minibus avec chauffeur) ; l'hébergement chez l'habitant dans des communautés à Faoye et Nguekokh et dans une centre solidaire à Dakar ; la pension complète sous forme de repas chez l'habitant, repas à la chambre d'hôtes, paniers-repas ou au restaurant ; l'ensemble des excursions, visites, rencontres proposées ; l'accompagnement et le guidage par nos correspondants locaux ; l'accompagnement d'un responsable de Conseils en Voyages Solidaires pendant tout le séjour au départ de Paris ; l'assistance-rapatriement; 76 € de reversés à LISSADJ MANDOH et CHENES ET BAOBABS pour soutenir leurs projets de développement.

Ne comprennent pas : l'assurance-annulation facultative (3,5 % du prix de vente du voyage).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions du contrat sont celles de la loi n°92-645 du 13 Juillet 1992 et du décret n°14-490 du 15 Juin 1994, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Conseils en Voyages Scolaires (C.V.S) est une association Loi 1901 titulaire de l'agrément tourisme n° AG 014 950005. Conseils en Voyages Scolaires organise des séjours de tourisme solidaire sous la marque « Conseils en Voyages Solidaires ». L'association est membre de l'APS (Association Professionnelle des Agences de Voyages) qui assure sa garantie financière. CVS est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès du groupe AGF Caen.

I- NOS PRESTATIONS

1- Le présent document à vocation à informer les membres de CVS, préalablement à la signature de leur contrat de vente, des conditions d'annulation et de modification de leur voyage, du contenu des prestations relatives au transport et aux séjours proposés dans la brochure. CVS se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant dans cette brochure sur certains points (prix, contenu des prestations de transport ou de séjour proposées). En signant le contrat de réservation, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions ci-jointes et des informations plus spécifiques relatives au déroulement du voyage choisi.

2- CVS organisant des voyages correspondant à une certaine éthique (séjours de tourisme solidaire en communautés d'accueil, basés sur le respect, l'échange et la découverte mutuelle), les conditions d'accueil peuvent être sommaires et ne correspondent pas aux normes de confort et d'hygiène proposées dans des séjours classiques. Notamment les conditions d'hébergement et de restauration en familles qui ne peuvent en aucun cas être garanties.

II- INSCRIPTION ET PAIEMENT

1- INSCRIPTION

Pour vous inscrire à l'un de nos séjours, vous devez nous retourner un bulletin d'inscription (1 par personne) dûment rempli, signé et accompagné d'un acompte de 25 % du prix du voyage par chèque bancaire à l'ordre de « CVS ». A ce montant doit être ajouté, celui de notre assurance-annulation optionnelle (3,5 % du prix du voyage), en cas de souscription. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, la totalité du montant du voyage sera versée dès la demande de réservation. L'inscription à nos voyages, implique l'acceptation de nos conditions générales de vente ainsi que l'adhésion à notre association. L'adhésion annuelle (valable du 1er Octobre au 30 Septembre de chaque année) doit être payée avec la 1ère inscription : individuelle 50 €, couple 80 €, enfant 20 €.

2- CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles.

En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir un accusé de réception ainsi que le double du bulletin d'inscription, tenant lieu de confirmation d'inscription. Vous recevrez dans le même temps, la facture avec le solde à payer. A ce moment seulement, le contrat est conclu.

3- PAIEMENT DU SOLDE

Le solde sera à régler au moins 30 jours avant le départ, selon les modalités qui seront précisées sur la facture. Vous recevrez alors un carnet de voyage complet comprenant : le programme détaillé, la liste du matériel à emmener, les formalités, de la documentation sur le pays, le village et l'association d'accueil...Ce dossier final ne peut être envoyé sans réception du solde.

Une quinzaine de jours avant le départ, vous recevrez un autre dossier comprenant vos billets d'avion (ou convocation aéroport)...

Pour toute inscription faite à moins de 31 jours du départ, il vous sera demandé l'intégralité du paiement. La remise des documents de voyage interviendra suivant les modalités les plus adaptées.

III- PRIX

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi, grâce à notre brochure. Nous mentionnons dans celle-ci, les prestations comprises dans le prix et celles qui ne le sont pas (visas, frais de vaccins, matériel personnel...). Les prix sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 01/09/2004. Toute modification due à une fluctuation des taux de change, des tarifs de transport, redevances et taxes aux prestations offertes pourra entraîner le réajustement des prix publiés, dont nous vous informerons au plus tôt et plus d'un mois avant le départ.

IV- ASSURANCE

Dans le but de protéger au maximum nos participants des incidents ou accidents pouvant survenir pendant votre voyage, nous avons souscrit pour vous un contrat d'assurance « assistance/rapatriement/dommages corporels » auprès de la MAIF 79038 à NIORT Cedex (contrat 1488410A). Celle-ci est incluse dans le prix de votre voyage. Cette assurance couvre les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels subis par le participant ainsi que leur responsabilité civile à l'égard des tiers, dès lors que ceux-ci ne sont pas couverts par un contrat souscrit auprès de la MAIF. S'ajoutent les services d'Inter-Mutuelle Assistance qui organise le rapatriement en cas de blessure ou de maladie grave, assure une prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation. De plus, nous vous proposons notre assurance-annulation facultative, qui vous permet d'être remboursé en cas d'annulation avant le départ. Cette assurance doit être impérativement souscrite le jour de l'inscription et correspond à 3,5 % du prix du séjour.

Les conditions générales de ces 2 assurances, vous seront remises avec les documents de voyage ou sur simple demande.

V- ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

1) ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT

Le désistement doit être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Si un voyageur annule sa participation plus de 60 jours avant le départ, les sommes versées seront :

- soit reportées sur un autre voyage de son choix, dans l'année, sans retenue de frais.
- soit remboursées sous retenue, pour frais de constitution de dossier, de 30 € par personne.

Entre 60 jours et 30 jours avant le début du séjour, l'association conserve l'acompte versé.

Entre 30 jours et 15 jours avant le début du séjour, l'association conserve 70 % du coût du séjour.

Moins de 15 jours avant le départ, l'association conserve le montant total du séjour.

Si vous avez contracté notre assurance-annulation, ces retenues vous seront remboursées en cas d'annulation justifiée (maladie, accident, décès...voir conditions d'application

jointes). Cette assurance ne s'exerce pas au cours du voyage. Le montant de cette assurance-annulation (3,5 % du prix du séjour) et les frais de dossier (30 €) ne sont jamais remboursés.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu dans les délais, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Si un voyageur quitte un circuit en cours de route, n'utilise pas une prestation pendant le voyage ou ne se présente pas au départ, pour quelque cause que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

Tout séjour interrompu de votre propre initiative ou pour des événements politiques, climatiques (...) indépendants de notre volonté, n'engage pas notre responsabilité et ne peut prétendre à aucun remboursement.

De même toute interruption faisant suite à une exclusion décidée par votre accompagnateur pour juste motif, par exemple non-respect des consignes de sécurité, n'ouvre droit à aucun remboursement.

En cas d'impossibilité d'effectuer un séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne remplissant les mêmes conditions, sous réserve que nous n'ayons pas encore engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer au plus vite, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cédant et cessionnaire sont responsables solidairement du paiement du solde du voyage ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession.

2)ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Nous pourrions annuler un départ en groupe ne réunissant pas un nombre suffisant de participants : 10 personnes minimum. Cette décision sera communiquée au plus tard 30 jours avant la date de départ prévue.

Dans ce cas, le voyageur pourra se faire rembourser le

montant intégral des sommes versées par lui-même, sans aucune indemnité de part et d'autre.

Dans le cas où des événements politiques, climatiques, sociaux (grèves...), indépendants de notre volonté se produiraient en cours de voyage, nous ne pourrions être tenus pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient.

VI- NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous limitons le nombre de participants réservés pour chaque voyage à 15 personnes : si la dernière inscription enregistrée est celle d'un couple ou de 2 amis voyageant ensemble, nous nous réservons le droit de dépasser d'une unité, le nombre de personnes normalement prévu sur ce voyage.

VII-TRANSPORT AERIEN

Nous sommes tributaires des horaires parfois fluctuants des compagnies aériennes qui peuvent être modifiés même à quelques jours du départ. Les nombreuses rotations des appareils et surtout des impératifs de sécurité, peuvent parfois entraîner certains retards en période de gros trafic. Nous nous conformons alors aux règles en usage dans toutes les compagnies aériennes.

Néanmoins le retard éventuellement subi, ne pourra entraîner aucune indemnisation à quel-que titre que ce soit, notamment du fait de modification du programme initialement prévu (en cas de grève et de surbooking notamment). Les préjudices subis dans le cadre d'un transport aérien relèvent des accords internationaux définis par la Convention de Varsovie. Les billets d'avion n'étant pas modifiables, tout billet perdu, volé ou non-utilisé, ne pourra être remboursé.

Il appartient à chaque participant d'être en règle au niveau des formalités de police et sanitaires (passeport, visa, vaccinations). Pour les participants étrangers, vérifier auprès des ambassades les formalités à accomplir. Les informations sur nos documents ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non-respect de ces règlements, implique la seule responsabilité du participant, qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

VIII-BAGAGES

Ils sont sous la responsabilité du transporteur lors des transports terrestres, et sous celle des participants dans les familles d'accueil. Nous attirons l'attention de nos clients sur la qualité de leur bagage qui doit être solide et en bon état. Nous recommandons vivement les sacs de voyage à nos clients, plus faciles à transporter dans les minibus et sur les chemins de terre des communautés d'accueil que des valises.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol des bagages pendant nos séjours.

Nous acceptons de transporter les souvenirs achetés en cours de voyage sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les minibus.

IX-SITUATIONS PARTICULIERES

Au moment de l'inscription, le client doit attirer l'attention du vendeur sur toute particularité le concernant, susceptible d'affecter le bon déroulement du voyage.

En conséquence, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription, la participation, le jour du départ, ou d'interrompre le voyage de toute personne, dont la tenue, la conduite, l'état physique ou mental serait de nature à nuire au bon déroulement du voyage.

Nous insistons sur le fait que de la nature même de ces voyages (chez l'habitant en Afrique et Amérique latine, dans des conditions de confort très simples), exige une bonne condition physique ainsi qu'une bonne capacité d'adaptation.

De par ses obligations professionnelles et ses devoirs envers l'ensemble des participants, le guide-accompagnateur n'est pas en mesure d'aider les personnes ne pouvant pas assurer individuellement leurs déplacements.